

VILLE DE RIORGES

N° 1_4

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 MARS 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Eric MICHAUD	Roland DEVIS
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Martine SCHMÜCK
Nabih NEJJAR	Bernard JAYOL
Stéphane JEVAUDAN	Thierry ROLLET
Alain ASTIER	Pierre BARNET
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Valérie MACHON	Pascale THORAL
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ADMINISTRATION GENERALE

**DEPLACEMENT DE L'ADJOINTE DELEGUEE
A L'ACTION CULTURELLE
FESTIVAL REGION EN SCENE
APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL**

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

"La 23^{ème} édition du festival Région en Scène s'est déroulée les 6, 7 et 8 février 2018 à Annecy – Rumilly, en Haute-Savoie.

Le festival est organisé par Le Maillon, fédération Auvergne-Rhône-Alpes du réseau national Le Chainon et bénéficie du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du ministère de la Culture. Il est le temps fort de présentation des artistes émergents repérés et accompagnés par Le Maillon et ses adhérents, à l'ensemble des professionnels du spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes et Suisse romande ainsi qu'au grand public.

Au-delà de la découverte de nouveaux artistes, le festival est également un moment privilégié d'échanges entre les professionnels du secteur à travers la mise en place de temps de rencontres et d'ateliers spécifiques qui leurs sont destinés.

Dans le cadre d'un projet de partenariat à un festival, Véronique MOUILLER, adjointe déléguée à l'action culturelle, a participé à cet événement les 6 et 7 février derniers afin de se former à l'organisation d'une telle manifestation artistique."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. donne mandat spécial à madame Véronique MOUILLER, adjointe déléguée à l'action culturelle, pour représenter la ville de Riorges au festival Région en Scène ;
2. accepte la prise en charge par la commune, des frais de déplacement ;
3. accepte également le remboursement des frais de séjour aux frais réels sur présentation de justificatifs liés à la nature et au lieu de la mission ;
4. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 23 mars 2018
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-1_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2018

Affichage : 23/03/2018